



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en Consultation avec le Département des Affaires politiques sur les synergies entre l'Architecture africaine de la gouvernance et l'Architecture africaine de paix et de sécurité

Banjul, le 10 septembre 2012 : Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) et le Département des Affaires politiques de la Commission de l'UA, dans le cadre des activités de l'Année des Valeurs partagées, ont tenu, du 8 au 10 septembre 2012, à Banjul, en République de Gambie, une consultation sur le renforcement de leur synergie d'action en vue d'une meilleure intégration entre l'Architecture africaine de la gouvernance (AGA) et l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) de l'UA. La Consultation a été organisée avec l'appui du Centre d'études sur la violence et la réconciliation (CSVr). Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération internationale et des Gambiens de l'extérieur de la République de Gambie, S.E. Momodou Tangara, a prononcé le discours d'ouverture de la Consultation.

En plus des Etats membres du CPS, les organes de l'Union et les communautés économiques régionales ci-après ont pris part à la Consultation de Banjul : le Comité des Représentants permanents, le Groupe des Sages, le Conseil consultatif sur la corruption, la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la Région des Grands lacs et la Communauté des Etats sahélo-sahariens. Plusieurs départements de la Commission de l'UA, des agences spécialisées des Nations unies, ainsi que des organisations de la société civile ont aussi pris part à la Consultation.

La Consultation a été l'occasion pour le CPS d'échanger avec le Département des Affaires politiques et d'autres parties prenantes sur les questions liées à la gouvernance et aux droits de l'homme, qui sont au centre des efforts de l'UA en matière de prévention des conflits et de la consolidation de la paix en Afrique, en vertu de l'article 7 (m) du Protocole portant création du Conseil de paix et de sécurité (Protocole du CPS). Cette dernière disposition demande en effet au CPS, dans le cadre de ses responsabilités en matière de prévention des conflits, de suivre les progrès réalisés dans les domaines de la promotion des pratiques

démocratiques, de la bonne gouvernance, de l'Etat de droit et de la protection aussi bien des droits de l'homme que des libertés fondamentales.

La Consultation a également souligné la nécessité, à travers les départements compétents de la Commission, d'une interaction exhaustive, systématique et institutionnalisée entre le CPS et d'autres organes et institutions de l'UA ayant un mandat en matière de gouvernance, conformément aux articles 16, 18 et 19 du Protocole susmentionné.

La Consultation a ainsi permis aux membres du CPS d'avoir des discussions approfondies sur la nature de l'appui attendu et d'explorer les actions politiques susceptibles de renforcer la synergie entre l'AGA et l'APSA, à travers notamment une mise en œuvre coordonnée des dispositions pertinentes de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et d'autres instruments des Valeurs partagées de l'Union africaine.

Au terme de la Consultation, le CPS a convenu de tenir une réunion formelle pour examiner et adopter, sur la base d'un rapport soumis par le Département des Affaires politiques, les Conclusions de la Consultation de Banjul, en particulier les modalités pratiques de revue périodique des questions relatives à la gouvernance, aux droits de l'homme et à l'action humanitaire sur le continent.

Les membres du CPS, en marge des travaux de la Consultation, ont rendu une visite de courtoisie à S.E. Madame Adja Isatou N'Jie-Saidy, Vice-Présidente de la République de Gambie.